



RAPPORT D'ACTIVITE 2013

Cette année encore a été très chargée au Conseil Départemental. Elle se termine avec une évolution des inscrits au tableau en Vaucluse avec **756 masseurs kinésithérapeutes** contre **717 fin 2012** soit une évolution de **5,4%**.

Pour vous résumer rapidement l'activité 2013 du CDOMK84, nous avons eu :

- **14 réunions institutionnelles internes** (6 réunions Bureau, 6 Conseils, 1 commission minoration et 1 commission juridique/exercice illégal),
- **5 réunions institutionnelles externes** (2 réunions Présidents et 1 réunion Trésorier à Paris, 1 réunion des présidents au CIROMK et 1 rencontre des élus de la région au CIROMK),
- **10 autres réunions externes** (Téléthon, CSPD, Préfecture, TGI, ARS, hôpitaux, mairies ...),
- **18 rendez-vous confraternels, 34 dossiers juridiques** (signalements, médiations, conseils, plainte/conciliation),
- **65 rendez vous d'inscription** (dont 28 premières inscriptions et 37 transferts au 1er /12/13),
- **26 radiations** pour cause de transfert ou d'arrêt d'activité,
- Et **250 Contrats** à analyser au (31/12/13) notamment.

Concernant **les contrats**, nous vous rappelons qu'il s'agit d'un engagement écrit liant chacun des signataires. Il est donc important de respecter certaines règles et obligations qui permettent de vous protéger. Le CNOMK a mis en ligne un site dédié aux contrats. Vous y trouverez des contrats types et des conseils de rédaction. Un article est à votre disposition sur notre site rassemblant des conseils détaillés et des informations plus générales.

Cette année, **nous allons passer au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)**. Ce nouveau répertoire va peu à peu remplacer le numéro ADELI et le numéro ordinal pour ne faire plus qu'un. Seul ce nouveau numéro d'identification sera dorénavant utilisé pour vos relations avec les administrations et les caisses d'assurance maladie. C'est pourquoi nous vous avons sollicité pour mettre à jour vos coordonnées personnelles et professionnelles. Voir dans ["Publications départementales"](#) l'article 3 de l'ORDRINFO 7.

Suite à des agressions de consœurs et confrères, **un protocole sécurité** a été signé avec la préfecture de Vaucluse afin de mieux encadrer l'aide immédiate par les services de police et de gendarmerie. Veuillez consulter le site pour trouver le guide et la fiche de signalement.

Sachez aussi que le CNOMK a rendu **des avis déontologiques** que vous pouvez retrouver sur le site du [CDOMK84](#). Ces avis permettent de mieux protéger la dignité du patient au travers de recommandations scientifiques sur des techniques éprouvées.





Concernant les règles d'accessibilité, nous vous invitons à consulter le site du [CDOMK84](#) et le guide mis en ligne pour prendre connaissance des obligations réglementaires qui seront normalement opposables au 1er janvier 2015. Vos demandes de dérogations doivent être faites à l'aide d'un formulaire CERFA n°13824.

Concernant, l'emploi des produits reçus pour 2013, vous trouverez en lien l'analyse des dépenses 2013, ci-après : [Analyse au 31 12 2013](#)

Mme Stéphanie PALAYER MICHEL, Présidente du CDOMK84

